

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



**MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE,
CHARGE DU BUDGET ET DU PORTE-FEUILLE DE L'ETAT**

DIRECTION GENERALE DU BUDGET ET DES FINANCES



DIRECTION DES MARCHES PUBLICS

BP V 169 Abidjan - Tél : 20-21-15-19 / Site web : www.marchespublics.ci

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2015

JANVIER 2016



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	- 2 -
TABLE DES ILLUSTRATIONS	- 3 -
I - RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2015	- 4 -
II- RESULTATS GLOBAUX 2015	- 4 -
2.1 - Rappel des enjeux financiers	- 4 -
2.3 - Approbation des marchés	- 5 -
2.4-Commande de carburant	- 7 -
2.5-SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	- 8 -
III- ETAT D'EXECUTION DU PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUE	- 8 -
IV- ACTIVITES DES SOUS DIRECTIONS	- 9 -
3.1- SOUS DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	- 9 -
3.2- SOUS DIRECTION DE LA FORMATION ET DES APPUIS TECHNIQUES	- 10 -
3.3- SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES REGIMES PARTICULIERS	- 11 -
3.4- SOUS DIRECTION DES PROCEDURES ET OPERATIONS	- 14 -
3.5- SOUS DIRECTION DES OPERATIONS SUR FINANCEMENTS EXTERIEURS	- 16 -
3.6- CONTRAT DE DESENDETTEMENT ET DE DEVELOPPEMENT (C2D)	- 19 -
V- ACTIVITES DES DIRECTIONS REGIONALES	- 21 -
4.1- APPROBATION DES MARCHES EN REGION	- 21 -
4.2- ANALYSE	- 21 -
VI- MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS	- 23 -
VII – CONTRAINTES ET DIFFICULTES	- 25 -
VIII – PERSPECTIVES	- 25 -
ANNEXES	- 27 -

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableaux

<i>Tableau 1 : repartition des lignes soumises a marches par type d'entite a fin decembre 2015</i>	<i>- 5 -</i>
<i>Tableau 2: repartition des marches approuves par mode de passation</i>	<i>- 6 -</i>
<i>Tableau 3: marches approuves par type</i>	<i>- 6 -</i>
<i>Tableau 4: point des lignes notifiees 2015</i>	<i>- 13 -</i>
<i>Tableau 5: répartition des lignes soumises à marchés</i>	<i>- 19 -</i>
<i>Tableau 6 : récapitulatif de la mise en œuvre des lignes à marchés du c2d</i>	<i>- 20 -</i>
<i>Tableau 7 : situation globale des marchés du c2d approuvés par mode de passation</i>	<i>- 20 -</i>
<i>Tableau 8 : répartition des marchés approuvés en région à fin décembre 2014</i>	<i>- 21 -</i>
<i>Tableau 9 : evolution en nombre et en montant des marches approuves entre 2014 et 2015</i>	<i>- 22 -</i>

Graphiques

<i>Graphique 1: evolution des commandes de cartes carburant</i>	<i>- 7 -</i>
<i>Graphique 2: evolution du nombre de lignes a marche, de lignes planifiees et de marches approuves</i>	<i>- 13 -</i>
<i>Graphique 3: evolution du montant de lignes a marches, de lignes planifiees et de marches approuves</i>	<i>- 13 -</i>

I - RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2015

L'année budgétaire 2015 a été marquée par un regain d'activités qui se traduit par la hausse du budget de l'Etat par rapport à la gestion antérieure. En effet, d'un budget de 4 407 milliards en 2014, celui de 2015 est passé à 5 196 milliards avec un potentiel de marchés de l'ordre de 2 482 milliards.

Cette augmentation s'est effectuée dans un contexte de dynamisme de l'activité économique dont le taux de croissance devrait se situer à 9%.

Aussi, l'exécution du budget soumis à la procédure des marchés publics s'est-elle effectuée à travers le respect des procédures de passation des marchés publics et la réduction des délais à quatre-vingt-huit (88) jours.

Pour répondre de façon appropriée aux attentes liées notamment à ce contexte visé plus haut, la Direction des Marchés Publics (DMP) a mis en place des outils et fait des formations.

En vue de répondre de façon appropriée aux attentes liées notamment à ce contexte, le programme d'activités 2015 de la Direction des Marchés Publics (DMP) s'articule autour des priorités ci-dessous:

- l'application effective de l'article 18 du Code des marchés publics qui prescrit qu'aucune ligne n'ayant fait l'objet de planification ne pourra être exécutée par les procédures de marchés publics ;
- la poursuite et la vulgarisation auprès des autorités contractantes, des nouveaux dossiers types d'appel d'offres pour les travaux, les fournitures et services connexes et les prestations intellectuelles ;
- la mise en œuvre du projet de Catégorisation des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) ;
- le développement des modules travaux et prestations de la Banque de Données des Prix de Référence (BDPR) ;
- l'élaboration du cadre juridique de la maîtrise d'œuvre ;
- la réduction du délai de passation des marchés pour se rapprocher des 88 jours comme prescrit par le Code des marchés publics.

II- RESULTATS GLOBAUX 2015

2.1 - RAPPEL DES ENJEUX FINANCIERS

L'enjeu des marchés publics dans l'exécution du budget de l'Etat est perceptible à travers le poids des dépenses publiques assujetties à la passation des marchés. Pour l'année 2015, la part du budget soumise à la passation de marché s'élève à 2 482 milliards de FCFA soit 47,8% du budget adopté qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 5 196 milliards de FCFA.

2.2 - PLANIFICATION DES LIGNES BUDGETAIRES

Les lignes budgétaires soumises aux procédures de passation des marchés publics sont au nombre de 3 926 pour une dotation de 2 482,3 milliards FCFA à fin décembre 2015 (cf. tableau 1) contre 3979 en nombre et 1 907 milliards FCFA en montant à la même période en 2014, soit une baisse de 1,3% en nombre et une hausse de 30,2% en valeur.

En nombre, 40,2% de ces lignes concernent l'Administration centrale, 15,5% les Établissements Publics Nationaux, 9,5% les sociétés d'État et assimilées et 34,8% les collectivités territoriales.

En valeur, 41,1% concernent l'Administration centrale, 8,4% les Établissements Publics Nationaux, 46,2% les Sociétés d'État et assimilées, et 4,3% les collectivités territoriales (cf. tableau 1).

Tableau 1 : Répartition des lignes soumises à marchés par type d'entité à fin décembre 2015

Type de structure	Lignes soumise à marché fin décembre 2015				Lignes planifiées fin décembre 2015			
	Nombre	%	Dotation (FCFA)	%	Nombre	%	Dotation (FCFA)	%
Administration centrale	1 580	40,2	1 020 707 016 435	41,1	1647	51,2	734 923 592 130	38,6
Etablissements Publics Nationaux	608	15,5	209 442 538 738	8,4	608	16,8	117 603 083 049	6,2
Collectivités territoriales	1 367	34,8	106 051 104 954	4,3	1108	30,6	65 963 501 865	3,5
Sociétés d'Etat	371	9,5	1 146 142 335 169	46,2	268	7,4	983 636 619 748	51,7
TOTAL	3 926	100	2 482 342 995 296	100	3631	100	1 902 126 796 792	100

Source: DMP

2.3 - APPROBATION DES MARCHES

Les marchés approuvés en 2015 se situent à 5 028 en nombre et à 996,5 milliards de FCFA en valeur.

▪ Selon le mode de passation

La valeur totale des marchés approuvés à fin décembre 2015 s'élève à 996,5 milliards contre 985,4 milliards en 2014 (cf. tableau 2), soit une hausse de 1,1%.

Tableau 2: Répartition des marchés approuvés par mode de passation

MODE	Exercice budgétaire 2013				Exercice budgétaire 2014				Exercice budgétaire 2015			
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%
Appels d'offres ouverts	1282	48,0	245 140 981 883	35,6	2216	58,7	602 220 188 109	61,1	2952	58,7	361 080 567 973	36,2
Appels d'offres restreints	199	7,5	55 217 759 251	8,0	333	8,8	86 858 464 921	8,8	504	10,0	246 569 122 454	24,8
Sous total procédures concurrentielles	1481	55,4	300 358 741 134	43,7	2549	67,5	689 078 653 030	69,9	3456	68,7	607 649 690 427	61,0
Marchés de gré à gré	285	10,7	294 229 180 542	42,8	213	5,6	227 064 760 782	23,0	385	7,7	264 332 866 701	26,5
Avenants	157	5,9	34 671 221 179	5,0	202	5,4	10 429 423 668	1,1	312	6,2	25 843 056 736	2,6
Conventions	85	3,2	31 334 195 415	4,6	80	2,1	31 512 607 778	3,2	127	2,5	52 720 030 366	5,3
Lettres de commande valant marché	663	24,8	27 097 565 648	3,9	732	19,4	27 267 065 441	2,8	748	14,9	45 995 418 003	4,6
Sous total procédures non concurrentielles	1190	44,6	387 332 162 784	56,3	1227	32,5	296 273 857 669	30,1	1572	31,3	388 891 371 806	39,0
TOTAL	2671	100	687 690 903 918	100	3776	100	985 352 510 699	100	5028	100,0	996 541 062 233	100

Source: DMP

A fin 2015, les marchés passés par appels d'offres représentent 61% en valeur et 68,7% en nombre des marchés approuvés. Les marchés passés par appels d'offres ouverts se chiffrent à 361 milliards FCFA, et 2952 marchés, représentant 36,2% et 58,7%, respectivement, contre 61,1% et 58,7%, à fin décembre 2014. Le montant total des marchés passés par appels d'offres restreints s'élève à 246,6 milliards FCFA, (24,8%), contre 86,9 milliards (8,8%) à la même période en 2014.

Quant aux procédures non concurrentielles, elles représentent 39% en valeur et 31,3% en nombre des marchés approuvés.

Les marchés de gré à gré représentent en valeur 26,5% du total des marchés approuvés contre 23% à fin 2014 et 42,8% à fin 2013. Les marchés de gré à gré ont concerné de façon générale des travaux d'urgence et des investissements tels que la construction et le bitumage de routes, de centres de santé et de collecte d'ordures ménagères.

▪ Par type de marché

L'approbation par type de marché montre que les travaux demeurent les plus importants avec 62,8% des marchés approuvés en valeur. Quant aux marchés de fournitures et prestations, elles représentent respectivement 13,2% et 19,5% et les lettres de commande valant marché s'établissent à 4% en valeur.

Tableau 3: Marchés approuvés par type

TYPE	NOMBRE	%	MONTANT (FCFA)	%
Fournitures	1162	23,1	131 150 819 900	13,2
Lettre de commande valant marché	748	14,9	45 995 418 003	4,6
TOTAL FOURNITURES	1910	38,0	177 146 237 903	17,8
Prestations	971	19,3	194 045 190 282	19,5
Travaux	2147	42,7	625 349 634 048	62,8
TOTAL	5028	100,0	996 541 062 233	100,0

2.4-COMMANDE DE CARBURANT

▪ Le Système de Gestion du Service Carburant DMP (SGSC-DMP)

Pour l'édition des factures au titre de l'exercice 2015, le Système de Gestion du Service Carburant DMP (SGSC-DMP) a été mis à jour.

▪ Le suivi des paiements et la collaboration avec le partenariat de l'Etat

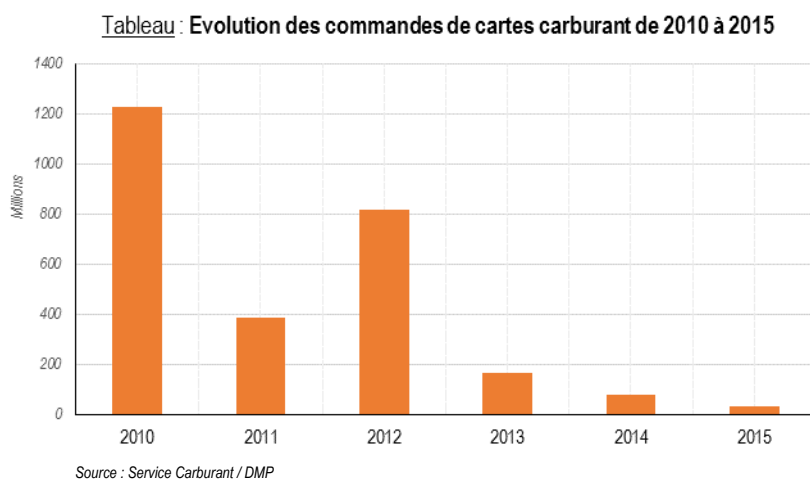
Au cours de cet exercice budgétaire 2015, la Paierie Générale du Trésor (PGT) a effectué deux (02) paiements qui se chiffrent à sept cent cinquante millions (750 000 000) de francs CFA, soit environ 38,21% des restes à payer au titre des commandes de cartes de carburant.

Ces paiements ont permis la livraison des commandes de cartes de carburant des exercices 2013 et 2014 dont les montants sont moins importants et environ 33,34% de la commande de l'exercice 2012. Les paiements effectués ont permis de multiplier et de renforcer la collaboration avec la société TOTAL-CI et d'une certaine façon de renforcer la confiance dans les relations avec ce partenaire.

▪ La commande de carte de carburant de l'exercice 2015

Seulement neuf (09) services bénéficiaires ont effectué la procédure simplifiée de commande centralisée de cartes de carburant pour un montant total de trente-quatre millions huit cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt (34 824 780) francs CFA.

Graphique 1: Evolution des commandes de cartes carburant



Analyse : Nous observons quatre (04) phases liées à l'évolution de la situation socioéconomique du pays.

- Un pic en 2010 qui présente une situation normale, se traduit à la fois par une préférence de la procédure simplifiée de commande centralisée, d'où un nombre important de services bénéficiaires, soit une moyenne de 278 pour les deux (02) commandes semestrielles et la situation socioéconomique normale du pays ;

- une baisse considérable en 2011 qui est la conséquence de la situation de crise sociopolitique vécue dans le pays avec un budget relatif à l'achat de carburant minimum pour le fonctionnement d'un semestre de l'administration afin de remettre le pays sur pied ;

- une reprise en 2012 qui traduit la volonté des autorités à revenir à une situation normale avec un fonctionnement à plein régime de l'administration publique. Ces efforts impliquent le renforcement de la sécurité et la mise en œuvre des projets de développement au détriment du règlement de la dette intérieure de l'Etat dans une certaine mesure. Toutefois, la réorganisation de l'Etat impulsée par la volonté du Chef de l'Etat de donner un nouveau souffle à l'économie nationale a permis un règlement considérable des commandes de cartes carburant au cours de cet exercice budgétaire.

En effet, la PGT a payé la somme d'un milliard quatre cent millions (1 400 000 000) F CFA à la société TOTAL-CI en 2012.

- une baisse progressive à partir de l'année 2013 jusqu'en 2015 est observée sur le graphique. Cette chute du montant des commandes de cartes de carburant par les services bénéficiaires se justifie par les retards de livraisons constatés sur cette période.

2.5-SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

La DMP compte au total cent cinquante-huit (158) agents répartis comme suit :

- 86 Cadres ;
- 67 Agents d'appui ;
- 5 Contractuels.

Soixante-deux (62) de ces agents sont en région.

Parmi les Cadres, l'on dénombre 32 ingénieurs et 54 autres spécialités dont 15 Administrateurs des Services Financiers.

Le nombre de véhicules à la DMP est de vingt-deux (22) dont cinq (05) sont hors d'usage.

III- ETAT D'EXECUTION DU PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUE

L'état d'exécution des activités de la Direction des Marchés Publics (DMP) issues du Plan d'Actions Stratégiques (PAS) de la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) est transcrit dans l'annexe 1. En résumé, nous avons l'état ci-dessous :

OBJECTIF SPECIFIQUE 2: Renforcer la transparence et la gouvernance dans la gestion des finances publiques

Rendre disponibles les données sur l'exécution du budget
Taux de réalisation est de 100%

OBJECTIF SPECIFIQUE 3: Poursuivre les efforts de simplification et de suivi des marchés publics

1. Informer le public sur les marchés publics
Taux de réalisation est de 93,3%

2. Renforcer l'encadrement des opérations de passation des marchés publics
Taux de réalisation est de 71,4%

OBJECTIF SPECIFIQUE 4 : Renforcer le contrôle dans la gestion des finances publiques

Améliorer la qualité des indicateurs budgétaires
Taux de réalisation est de 100%

OBJECTIF SPECIFIQUE 5 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles

1- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles
Taux de réalisation est de 100%

Le taux de réalisation global est de **88,5%** (23 tâches réalisées sur 26 tâches programmées).

IV- ACTIVITES DES SOUS DIRECTIONS

3.1- SOUS-DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

▪ *Au titre de l'administration du Service Informatique*

✓ **Gestion du réseau informatique de la DMP**

La Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) s'est dotée d'un réseau informatique géré par la Direction des Traitements Informatiques (DTI). L'architecture de base est commune à tout le bâtiment abritant les directions de la DGBF, dont la DMP.

✓ **Gestion du parc informatique**

Le parc informatique est composé d'ordinateurs de bureaux, ordinateurs portables, tablettes, imprimantes, onduleurs, scanners et autres équipements de communication.

Ces équipements sont gérés par la Sous-direction des Systèmes d'Information et de Communication (SDSIC) à travers le Service Informatique et entretenus à deux niveaux :

- Niveau I : maintenance préventive

Cette activité qui consiste à dépoussiérer et nettoyer les équipements informatiques est assurée par un prestataire privé. Le cycle d'entretiens est de quatre (4), soit une fois chaque trimestre.

- Niveau II : maintenance matérielle et système

Au cours de la gestion 2015, nous avons eu une dizaine d'interventions système et installation de logiciel bureautique sur les ordinateurs de bureau.

✓ **Module Gestion des Délais de Passation de Marchés Publics du SIGMAP**

Ce module est un outil décisionnel permettant de produire des statistiques sur les délais de passation de marchés publics et de traitement des dossiers.

Le volet passation de marchés est achevé et mis en exploitation.

Cependant, le renseignement n'est pas assuré par les acteurs concernés qui sont les chargés de dossiers. A fin novembre, le taux de remplissage complet était de 48,8%.

Quant au volet gestion des délais de traitement de dossiers, il est en cours de finalisation. Il convient de noter que le renseignement sera assuré par des personnes dédiées.

✓ **Projet Gestion Electronique des Courriers (GEC)**

Le projet GEC est mis en œuvre par l'entreprise MobiSoft. Le progiciel utilisé est Maarch et la base de données est sous Progres, un Système de Gestion de Base de Données (SGBD) libre robuste.

Les activités réalisées sont les suivantes :

- Configuration du serveur en RAID 5 (remplacement des disques et contrôleur RAID) ;
- Installation de serveur (Windows server 2008 R2) ;
- Installation du Progiciel Maarch ;
- Configuration et paramétrage du Progiciel Maarch ;
- Intégration du plan de classement de la GED ;
- Pré recette.

Les activités qui restent à réaliser sont les suivantes :

- Présentation suivi de démonstration avec des informations réelles ;

- Prise en compte des amendements ;
- Recette définitive ;
- Formation des administrateurs du système (Informaticiens) ;
- Formation des utilisateurs ;
- Lancement ;
- Assistance à l'exploitation.

▪ ***Au titre du Service des Archives et de la Documentation***

Les équipements techniques du projet Gestion Electronique des Documents (GED) de la Direction des Marchés Publics acquis grâce à l'appui financier du Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI) et de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) ont été installés. Au niveau interne :

- l'équipe en charge de la phase opérationnelle de la numérisation a été formée le 20 août 2015 ;
- des exercices pratiques de numérisation ont été effectués ;
- un poste de numérisation a été installé et un agent de SOCITECH a été mis à la disposition de la DMP pendant dix (10) jours pour former le personnel technique.

A ce jour, au moins six cent (600) marchés ont été numérisés, indexés et classés.

▪ ***Au titre du Service de la Communication et des Publications***

Le service a publié et programmé pour l'année 2015, 1821 avis d'appels d'offres dont :

- 1032 avis de travaux ;
- 499 avis de fournitures ;
- 90 avis à manifestation d'intérêt.

La progression du nombre d'avis par rapport à 2014 qui étaient de 1 646 est due à la sensibilisation des acteurs à travers les Conférences de rentrée sur les marchés publics.

3.2- SOUS-DIRECTION DE LA FORMATION ET DES APPUIS TECHNIQUES

L'année 2015 aura sans aucun doute été marquée par deux grands moments déterminés eux-mêmes par le décret N° 2015-525 du 15 juillet 2015 et ses textes d'application modifiant le décret 2009-259 du 06 août 2009 portant Code des Marchés Publics tel que modifié par le décret N° 2014-306 du 27 mai 2014.

Ainsi il y a eu l'avant et l'après décret 525.

Avant la prise de ce texte important, les formations ont consisté à répondre aux sollicitations et à essayer de dérouler le plan de formation tel qu'établi par la Direction et ont porté essentiellement sur la gestion des opérations habituelles en termes de contrôle, de passation et d'exécution des marchés en ce qui concerne les acteurs du système et les agents et cadres de la Direction des Marchés Publics. A la prise du décret susvisé, les séances de formation se sont adaptées et ont porté principalement sur la sensibilisation des acteurs sur les nouvelles mesures découlant de ce décret. Les cadres et agents de la Direction des Marchés Publics ont aussi été outillés sur ces nouvelles dispositions afin de les rendre aptes à accompagner les partenaires du système.

Quatorze (14) séances de formations ont été faites à l'endroit de 444 Cadres et Agents de la DMP soit une moyenne de 32 participants par séance au cours de l'exercice 2015 (voir annexe 2).

Huit (08) séances de formation ont concerné les partenaires du système des marchés publics, notamment les Cellules de Passation des Marchés Publics auprès des ministères. 205 participants ont été formés soit 25 par session (voir annexe 3).

Dans le cadre de la collaboration établie avec la structure de régulation (ANRMP), la DMP a pu mener un certain nombre d'activités de formation, à savoir 15 formations ayant attiré 370 participants (voir annexe 4).

La DMP a également participé à quatre séminaires :

- 1- réflexions et dispositions pour une exécution efficace des marchés publics pour la gestion 2015 : séminaire organisé par l'ANRMP ;
- 2- cadre institutionnel, gouvernance et évolution des marchés publics, utilisation du système et des procédures pays par les Partenaires Techniques et Financiers, le Spécialiste en passation des marchés : profil, cadre formel de formation, évolution de carrière, évolution des marchés publics par l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Ce séminaire a été organisé par le Réseau des Spécialistes en Passation des Marchés de Côte d'Ivoire (RSPM-CI) ;
- 3- sensibilisation des Députés sur les procédures de passation des marchés publics : séminaire organisé par l'ANRMP ;
- 4- les outils de planification et de suivi-évaluation des politiques sectorielles : séminaire organisé par le Programme Pays du Renforcement des Capacités (PPRC).

Pour l'exercice budgétaire 2016, les perspectives sont essentiellement centrées sur la poursuite de la formation des acteurs sur les nouvelles mesures et notamment l'accompagnement des Cellules de passation des marchés qui seront mises en place. En outre, les perspectives semblent bonnes au niveau du financement des formations avec la promesse des Partenaires Techniques et Financiers d'accompagner un certain nombre de projets de formation de la Direction des Marchés Publics. Cependant, pour que les activités prévues puissent se réaliser le financement devra être effectivement disponible.

3.3- SOUS-DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES REGIMES PARTICULIERS

▪ *Au titre du Service de la Réglementation*

Au titre de l'exercice 2015, des textes d'application du Code des marchés publics ont été élaborés, parmi lesquels certains ont été signés.

✓ Au titre de décret

La modification du Code des marchés publics en vue de renforcer la participation des Petites et Moyennes Entreprises (PME) aux marchés publics. Celle-ci a été matérialisée par l'adoption du décret n°2015-525 du 15 juillet 2015 modifiant le décret n°2009-259 du 06 août 2009 portant Code des marchés publics, tel que modifié par le décret n°2014-306 du 27 mai 2014

Au niveau des projets cofinancés, il convient de noter l'adoption du décret n°2015-475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés par les Partenaires Techniques et Financiers, en remplacement de l'instruction

n° 192/MEF/CAB/DGBF/DAS-SDSD du 22 septembre 2008 relative aux procédures et modalités d'exécution des projets d'investissement cofinancés par la Banque mondiale.

✓ **Au titre des arrêtés**

Les cinq (05) arrêtés suivants ont été signés au cours de l'exercice 2015 :

- arrêté n°275/MPMB/DGBF/DMP du 22 avril 2015 portant nomination des responsables des Cellules de Passation des Marchés Publics;
- arrêté n°465/MPMB/DGBF/DMP du 23 juin 2015 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction des Marchés Publics (DMP);
- arrêté n°692/MPMB/DGBF/DMP du 16 septembre 2015 portant procédures concurrentielles simplifiées ;
- arrêté n°693/MPMB/DGBF/DMP du 16 septembre 2015 portant fixation des seuils de référence, de validation et d'approbation dans la procédure des marchés publics ;
- arrêté n°728/MPMB/DGBF/DMP du 28 septembre 2015 portant fixation des seuils d'approbation des marchés par le Directeur des marchés publics et le Directeur de Cabinet Adjoint du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget ;

✓ **Au titre des conventions**

Au 31 décembre 2015, cent treize (113) demandes d'autorisation de passer convention d'une valeur de trente-neuf milliards cinq cent trente-quatre millions sept cent quatorze mille trois cent soixante-quatorze (39 534 714 374) francs CFA ont été sollicitées par les autorités contractantes. Cent douze (112) d'entre elles ont été autorisées par le Directeur des Marchés Publics (DMP) et trente-neuf (39) ont été approuvées par le Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget (MPMB).

▪ ***Au titre du Service Etudes, de l'Evaluation et du Suivi de l'Exécution des marchés***

Le Service est intervenu dans la gestion des lignes budgétaires qui consiste à les notifier aux différents administrateurs de crédits les lignes soumises à marché. En outre, il y a la réservation de crédit qui est faite à la demande des autorités contractantes.

Le tableau 4 indique qu'en valeur 41% des lignes soumises à marché sont issues du budget de l'administration centrale et 46,2% émanent des Sociétés d'Etat. La part des Etablissements Publics Nationaux et des Collectivités territoriales représente respectivement 8,4% et 4,3%.

En termes de planification de lignes à marchés en valeur, l'Administration et les Sociétés d'Etat cumulent 90,3% tandis que les Etablissements Publics Nationaux et les Collectivités territoriales ne représentent que 9,7%. Le taux de planification en 2015 est de 72% pour l'Administration, 85,8% pour les Sociétés d'Etat, 56,2% pour les Etablissements Publics Nationaux et 62,2% pour les Collectivités territoriales. Des actions doivent être menées pour amener toutes les entités à planifier au moins 80% de leurs opérations.

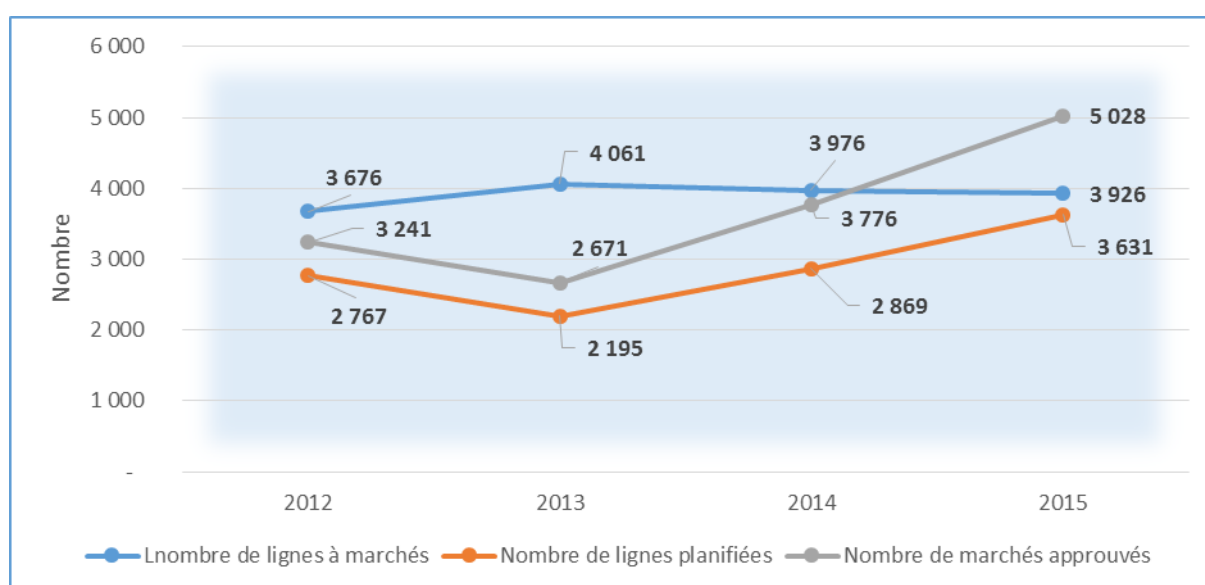
Par type d'entité, l'Administration centrale représente 57,7% des marchés approuvés en valeur, suivie des sociétés d'Etat avec 23,2%. En ce qui concerne les Etablissements Publics Nationaux et les Collectivités Territoriales, ils représentent respectivement 13,2% et 5,9%.

Tableau 4: Point des lignes notifiées 2015

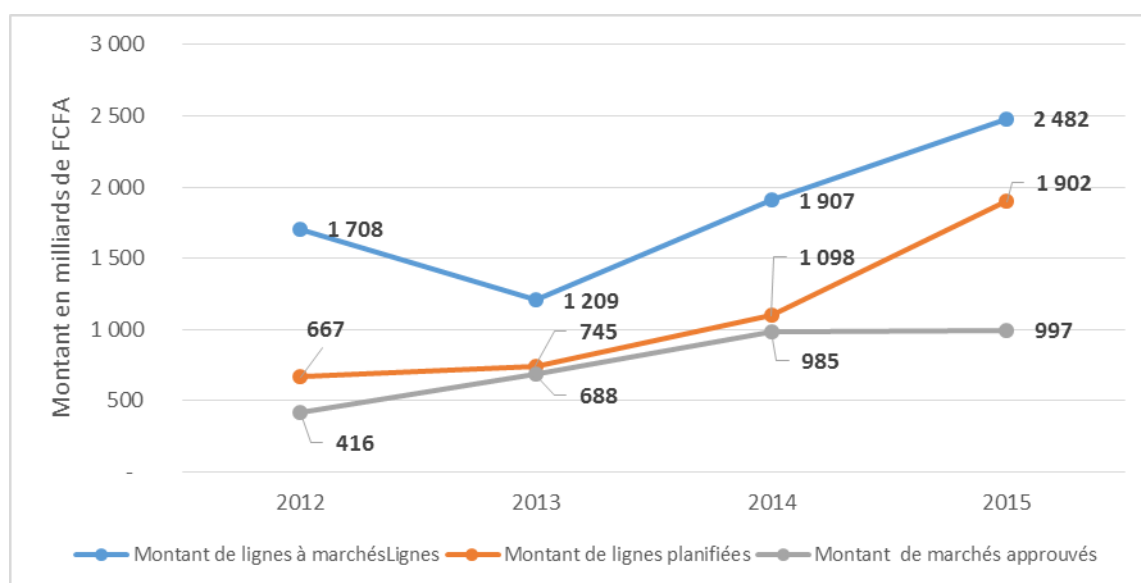
Type de structure	Lignes soumises à marché				Lignes planifiées				Total des marchés approuvés (FCFA)	
	Nombre	%	Dotation (FCFA)	%	Nombre	%	Montant (FCFA)	%	Montant	%
ADMINISTRATION	1 580	40,2	1 020 707 016 435	41,1	1647	51,2	734 923 592 130	38,6	574 922 773 491	57,7
COLLECTIVITES	1 367	34,8	106 051 104 954	4,3	1108	30,6	65 963 501 865	3,5	59 139 320 856	5,9
EPN	608	15,5	209 442 538 738	8,4	608	16,8	117 603 083 049	6,2	131 565 226 179	13,2
SODE	371	9,5	1 146 142 335 169	46,2	268	7,4	983 636 619 748	51,7	230 913 741 707	23,2
TOTAL	3 926	100	2 482 342 995 296	100	3 631	100	1 902 126 796 792	100	996 541 062 233	100

Source : DMP

Graphique 2: Evolution du nombre de lignes à marché, de lignes planifiées et de marchés approuvés



Graphique 3: Evolution du montant de lignes à marchés, de lignes planifiées et de marchés approuvés



De 2013 à 2014, le nombre de lignes à marchés était en baisse de 2% tandis que le nombre de lignes planifiées et de marchés approuvés enregistrait une hausse respective de 30,7% et de 41,4%.

En 2015, alors que le nombre de lignes à marchés baisse de 1,3% par rapport à 2014, le nombre de lignes planifiées et le nombre de marchés approuvés ont respectivement augmenté de 26,6% et de 33,2% sur la même période

Toutes ces statistiques ont permis de faire quatre (4) Communications en Conseil des Ministres pour informer le Gouvernement sur l'état d'exécution des lignes de crédits du budget éligibles aux procédures de passation des marchés publics.

Comme perspectives, il y a des études à réaliser. Pour ce faire un budget doit être mis en place pour la réalisation de suivi d'études viables en matière de commande publique.

▪ ***Au titre de la Gestion des Régimes Particuliers***

En 2015, 71 dossiers de résiliation ont été traités avec les suites suivantes :

- 27 marchés ont été résiliés dont 09 pour nécessités de services et 18 pour faute ;
- 17 Avis de résiliation ont été transmis à des Ministères techniques ou Conseil d'Administration ;
- 10 renvois pour informations complémentaires ;
- 14 procédures suspendues sur demande de l'autorité contractante ;
- 01 dossier est en cours de traitement.

En 2015, 174 dossiers de demandes d'autorisation de passer des avenants ont été traités dont :

- 105 demandes d'avenants sans incidence financières ;
- 69 demandes d'avenants avec incidence financières ;
- 145 dossiers achevés par une autorisation de passer avenants ;
- 09 dossiers sanctionnés d'un refus ;
- 20 dossiers en cours de traitement.

3.4- SOUS DIRECTION DES PROCEDURES ET OPERATIONS

En 2015, le nombre d'appel d'offres selon le type est de 1 163 pour les travaux, 693 pour les fournitures, 319 pour les prestations et 90 pour les avis à manifestation d'intérêt (AMI). Soit un nombre total de 2 265 appels d'offres contre 1 980 en 2014 soit une hausse de 14,4%.

En ce qui concerne l'approbation en 2015, 5 028 marchés ont été approuvés pour une valeur globale de **996 541 062 233 F CFA**.

Les Dossier d'Appel d'Offres (DAO) reçus au Service Préparation de la Commande Publique et mis dans le circuit sont au nombre de 1 140. 836 DAO ont été effectivement traités et validés. Parmi ces 826 DAO, on compte :

- 223 DAO de travaux dont 150 Appels d'Offres Ouverts (AOO) et 73 Appels d'Offres Restreints (AOR) ;
- 343 DAO de fournitures dont 274 AOO et 69 AOR ;
- 260 DAO de prestations dont 195 AOO et 65 AOR.

Pour la gestion 2015, sur instruction du Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget (MPMB), d'importantes réformes ont été entreprises dans le domaine des marchés publics en vue de la promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME). Pour la mise en œuvre des réformes

voulues par le MPMB, le décret n°2015-525 du 15 juillet modifiant le décret n°2009-259 du 06 août 2009 portant Code des marchés publics tel que modifié par le décret n°2014-306 du 27 mai 2014 a été pris. Ce texte modifie les articles 6, 7, 35, 50, 53 et 112 du Code de 2009.

Aux termes des dispositions de ce décret, les mesures ci-après ont été arrêtées :

- la production des pièces administratives lors des appels d'offres a été allégée. En effet, la production des attestations CNPS et fiscale a été différée à l'étape de l'approbation du marché et n'est exigée que du seul attributaire du marché ;
- la réduction du coût de soumission à travers la définition de nouveaux taux pour le cautionnement provisoire : entre un pour cent (1%) et un virgule cinq pour cent (1,5%) du montant prévisionnel de la dépense envisagée ;
- la part des marchés attribués aux PME s'accroît. Il est réservé vingt pour cent (20%) des marchés publics aux PME, tandis que les quatre-vingt pour cent (80%) restant feront l'objet de concurrence entre les PME et les autres entreprises ;
- le renforcement des capacités techniques des PME a été envisagé à travers l'application d'une marge de préférence de 5% à toute entreprise en cas de sous-traitance avec une PME locale.

Pour mettre en œuvre tout ce dispositif, un arrêté d'application a été pris par le MPMB pour encadrer les dépenses en dessous des seuils de référence et réservées aux PME. Cet arrêté est l'arrêté 693/MPMB/DGBF/DMP du 16 septembre 2015 portant procédures concurrentielles simplifiées.

Par ailleurs, des outils de gestions ont été confectionnés par la DMP pour appuyer le décret et l'arrêté. Ces outils sont les dossiers de référence en procédure simplifiée et le guide de procédure simplifiée.

Ces dossiers de référence doivent permettre aux acteurs des achats publics de rédiger leurs dossiers de concurrence en procédure simplifiée en très peu de temps. Quant au guide, il doit permettre à tous les acteurs des marchés publics de s'imprégner des procédures simplifiées car étant un support pratique destiné à éclairer les acteurs en précisant le sens des dispositions de l'arrêté 693/MPMB/DGBF/DMP du 16 septembre 2015 portant procédures concurrentielles simplifiées.

Au titre de l'année 2015, il a été également procédé à la mise en conformité des outils de gestion avec les directives de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) à travers l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la production de nouveaux dossiers types dans les domaines suivants par un consultant sélectionné à cet effet :

- services courants ;
- délégations de service public ;
- acquisitions clé en mains en une (01) étape ;
- acquisition clé en main en deux (02) étapes ;
- présélection en prestations intellectuelles ;
- préqualification en marchés d'équipement et de travaux.

Ces nouveaux dossiers types sont en cours de validation par la Direction des Marchés Publics.

3.5- SOUS-DIRECTION DES OPERATIONS SUR FINANCEMENTS EXTERIEURS

Au titre de l'année 2015, la SDOFE a été invitée à participer aux activités ci-après :

▪ ***Au titre des activités avec les bailleurs de fonds***

La Sous-direction a été associée aux différentes activités, réunions, séances de travail et cérémonies des Partenaires Techniques et Financiers. On peut noter :

✓ **Fonds Monétaire International (FMI)**

La participation de la Sous-direction a été effective à l'occasion de la 7^{ème} revue annuelle du FMI. A cet effet, s'est tenue une séance de travail entre la délégation du FMI et les acteurs des marchés publics à la salle de conférence de l'ANRMP. Les discussions ont porté sur la relecture du Code des marchés publics et sur l'installation des Cellules de passation des marchés publics.

✓ **Banque mondiale**

La performance du portefeuille des projets financés ou cofinancés par la Banque mondiale en Côte d'Ivoire a fait l'objet d'une 3^{ème} revue annuelle le 18 mai 2015 à Abidjan. La Sous-direction a participé à cette évaluation opérée conjointement par la Banque mondiale et le Gouvernement ivoirien. Il ressort de cette évaluation, que l'état général du portefeuille se présente comme suit :

- 14 projets au début de l'année fiscale (1^{er} juillet – 30 juin 2014) ;
- 4 projets clôturés ;
- 4 projets nouveaux ;
- 2 financements additionnels ;
- portefeuille cumulé des 18 projets est de 414.2 milliards FCFA ;
- portefeuille actif des 14 projets est de 346 milliards F CFA ;
- secteurs d'intervention : agriculture (11%) ; éducation 20% ; santé 14%, rural et urbain 22.03% et environnement 1.27%.

✓ **Union Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)**

Avec cette institution sous régionale, la Sous-direction a participé à deux activités. D'une part, il s'est tenu la 2^{ème} revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets élaborés par l'organisation sous régionale. Cette revue a permis de faire le point des différentes réalisations physiques des mesures de l'UEMOA en Côte d'Ivoire, et surtout d'identifier les obstacles à la mise en œuvre effective des programmes et projets et de proposer des solutions pour accélérer leurs réalisations.

D'autre part, une Commission de l'UEMOA a collecté auprès de la DMP et de l'ANRMP des informations et des données nécessaires à l'élaboration du rapport de surveillance multilatérale sur les marchés publics au titre de l'année 2014.

✓ **Banque Islamique de Développement (BID)**

Les cadres de la Sous-direction ont été conviés à une rencontre avec le Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) de la Banque Islamique de développement (BID). Ce dernier a conduit une mission d'évaluation des projets financés par la BID au cours de laquelle il a rencontré les Unités de gestion

des Projets, la structure de contrôle et la structure de régulation des marchés publics ; l'objectif étant de proposer un système optimal de gestion des projets financés par la BID.

Il s'est agi au cours de cette séance, pour chacune des parties, de dérouler leurs procédures de passation des marchés publics et de définir une approche pour un système plus efficace.

✓ **Union Européenne**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui au Foncier Rural (PAFR) la Sous-direction a participé à la restitution du rapport portant sur le diagnostic du système foncier rural. Ce rapport doit servir de base de discussion pour l'octroi d'un appui budgétaire au foncier rural.

▪ ***Au titre des reformes sur les marches publics***

La Sous-direction chargée des Opérations sur Financements Extérieurs a été associée aux rencontres portant sur des activités suivantes :

✓ **Elaboration du projet de texte portant sur la gestion des projets cofinancés**

A l'issue de plusieurs séances de travail, le décret n° 2015-475 du 1er juillet 2015 portant modalités de gestion des projets financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers a été pris.

✓ **Travaux du Comité National de Coordination et du Suivi de la mise en œuvre du Schéma directeur de la Réforme des Finances Publiques (CONAFIP)**

Dans le cadre des réformes des Finances Publiques, un comité a été mis en place par **arrêté n°301/PM/CAB du 31 juillet 2014**: le Comité National de coordination et du suivi de la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances Publiques (CONAFIP). Ce comité est chargé de porter des réflexions sur l'orientation à donner aux réformes devant s'opérer dans les finances publiques.

A l'occasion de ses travaux, le CONAFIP a mis à la disposition de ses membres un document intitulé « schéma directeur de la réforme ». Ce document se décline en sept axes. Relativement à l'axe 4 « passation des marchés publics », il a été demandé à la Direction des Marchés Publics la réalisation d'un certain nombre d'activités. Il s'agit notamment de :

- l'extension du SIGMAP aux SODE ;
- la catégorisation des entreprises ;
- la BDPR ;
- la cadre juridique de la maîtrise d'œuvre ;
- la rédaction des manuels de procédures et autres guides.
- L'installation des Cellules de passation des Marchés Publics.

Le suivi de ces activités est retracée dans une matrice qui est transmise toutes les fins de mois au Secrétariat du Comité Technique. L'évaluation faite de la mise en œuvre de ces activités laisse entrevoir une évolution considérable.

✓ **Dispositions pour une exécution efficace des marchés publics pour la gestion 2015.**

La Sous-direction a participé au séminaire portant sur les réflexions et les dispositions pour une exécution efficace des marchés publics pour la gestion 2015 organisé par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP).

Au cours de ce séminaire, il a été présenté les contraintes liées à l'absorption des crédits budgétaires dans les Etats de l'UEMOA.

Afin d'améliorer le niveau de consommation des crédits budgétaires, il a été proposé la mise en œuvre des recommandations suivantes contenues dans la feuille de route adoptée par le Conseil des Ministres à travers la décision n° 03/2014/CM/UEMOA du 28 juin 2014 portant adoption du plan d'actions des réformes des marchés publics et des délégations de service public au sein de l'UEMOA. Il s'agit de :

- rehausser le seuil de l'appel d'offres national : le fixer entre 70 et 100 millions ;
- rehausser les seuils de revue préalable à partir desquels l'avis de l'organe de contrôle est requis ;
- réduire la part de marchés soumis au contrôle a priori de la DMP ;
- relever les seuils d'approbation des marchés par le ministre en charge des marchés ;
- anticiper la préparation des PPM, sous réserve des ajustements ultérieurs ;
- effectuer la mise à disposition des crédits budgétaires au plus tard le 15 janvier
- supprimer les contrôles redondants ;
- fixer un délai de traitement des dossiers en opérant l'interfaçage entre SIGFiP et SIGMAP ;
- poursuivre la dématérialisation des contrats d'achats publics ;
- assurer l'accompagnement des Etats dans la mise en œuvre de ces mesures.

✓ **Travaux du Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures (COMOREX)**

Le Gouvernement dans le souci d'améliorer le dispositif de gestion et de coordination de l'Aide Publique au Développement (APD) a mis en place un Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures (COMOREX) par arrêté N°006/PM/CAB du 08 janvier 2013 portant création, organisation et fonctionnement du COMOREX.

Le Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures placé sous l'autorité du Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, a pour missions principales de contribuer à accroître les performances en termes de mobilisation et d'utilisation des ressources auprès des partenaires techniques et financiers extérieurs.

A ce titre, avec l'appui technique de « Développement Gateway » qui est une structure internationale américaine, le Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances a développé un système informatisé de gestion des ressources extérieures dénommé « **Plateforme informatisé de Gestion de l'Aide** » en abrégé **PGA**.

Ce cadre de collaboration a été formalisé par la signature d'une convention le mardi 07 janvier 2014 par les deux parties pour une première phase d'une durée d'un an.

La finalisation du paramétrage de la PGA a eu lieu du 23 au 25 juin 2014 et la validation a eu lieu le 27 juin 2014.

La présentation de la PGA et la formation des points focaux à son utilisation a eu lieu du 30 au 02 juillet 2014.

Cette année, la Sous-direction a participé à un atelier de prévalidation du rapport sur la coopération et le financement du développement et de renforcement des capacités des utilisateurs de la Plateforme Informatisée de Gestion de l'Aide (PGA) qui s'est tenue du 17 au 19 décembre 2015.

✓ **Transposition des directives de l'UEMOA**

La Sous-direction a suivi le processus de sélection du prestataire en charge de transposer dans la législation nationale la Directive 02/2014/CM/UEMOA relative à la réglementation de la maîtrise d'ouvrage déléguée au sein de l'UEMOA. Les textes réglementant la maîtrise d'ouvrage déléguée, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sont en cours de rédaction.

La Sous-direction participe à la validation des DTAO de délégation de services publics, services courants, de préqualification et de présélection transmis par le consultant sélectionné pour la transposition des Dossiers Standards Régionaux d'Acquisition (DSRA) portant sur les Délégations de Services Publics et les Services Courants.

Au total, la contribution de la Sous-direction aux différentes séances de travail a permis à terme la prise de nouveaux textes destinés à régir désormais le processus de passation des marchés publics. Il s'agit entre autres :

- du décret n° 525-2015 du 15 juillet 2015 modifiant le décret n°2009-259 du 06 août 2009 portant Code des marchés publics, tel que modifié par le décret n° 2014-306 du 27 mai 2014 ;
- de l'arrêté n° 692/MPMB/DGBF/DMP du 16 sept 2015 portant fixation des seuils de référence, de validation et d'approbation dans la procédure de passation des marchés publics ;
- de l'arrêté n° 693/MPMB/DGBF/DMP du 16 sept 2015 portant procédures concurrentielles simplifiées ;
- de l'arrêté n° 728/MPMB/DGBF/DMP du 28 sept 2015 portant fixation des seuils de d'approbation des marchés par le Directeur des Marchés Publics et le Directeur de Cabinet Adjoint du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget.

3.6- CONTRAT DE DESENDETTEMENT ET DE DEVELOPPEMENT (C2D)

▪ Lignes budgétaires soumises à marchés de janvier à fin décembre 2015

Le tableau 5 ci-après présente le cumul des lignes budgétaires soumises aux opérations d'appels d'offres.

Tableau 5: Répartition des lignes soumises à marchés

SECTEUR	NOMBRE DE LIGNES A MARCHÉ
INFRASTRUCTURES (EAU POTABLE – ROUTES)	9
EMPLOI	3
AGRICULTURE-DÉVELOPPEMENT RURAL ET BIODIVERSITÉ	68
ÉDUCATION-FORMATION	22
SANTE	24
JUSTICE	16
TOTAL	142

Les lignes budgétaires soumises à la procédure de passation des marchés publics par appels d'offres sont au nombre de 142 et sont réparties au sein des six (06) secteurs avec une forte concentration d'opérations au niveau des Secteurs «AGRICULTURE-DÉVELOPPEMENT RURAL ET BIODIVERSITÉ », «ÉDUCATION-FORMATION » et «SANTE».

■ *Planification et mise en exécution des lignes à marchés*

Les Plans de Passation des Marchés publics (PPM) élaborés par les Unités de Coordination de Projets (UCP) et les Cellules de Suivi de Projets (CSP) et validés par la Direction des Marchés Publics (DMP) à fin décembre 2015 n'ont pas connu de modifications majeures.

La mise en œuvre des lignes à marchés donne les résultats suivants :

Tableau 6 : Récapitulatif de la mise en œuvre des lignes à marchés du C2D

Gestion	Lignes à marchés	Avis d'appel d'offres publiés (AAO)					Taux d'exécution
		Travaux	Fournitures	Prestations courantes	Services	TOTAL AAO publiés	
2015	142	18	33	1	48	100	70 %

A la fin de l'année 2015, sur un total de 142 lignes à marchés programmées en appels d'offres, 100 lignes ont fait l'objet de publication.

On note un taux d'exécution des lignes à marchés relativement faible (32%) pour ce qui est du Secteur « Education – Formation », compte tenu de l'ancienneté de l'UCP (mise en place depuis 2013). Pour améliorer son rendement, elle doit procéder par anticipation sur la mise en œuvre du PPM.

Relativement au Secteur « Justice » qui présente également un faible taux (25%) de passation de marché par appel d'offres ; cette situation est due à la mise en place tardive de l'Unité de Coordination devant gérer le projet. Il convient de noter que la convention d'affectation du projet n'a été signée qu'en juillet 2014. A ce jour, seul le Coordonnateur est en place.

Pour ce qui est du secteur des « Infrastructures », il faut noter que les marchés du secteur routier lancés au titre de l'année 2015 l'ont été par anticipation en exécution du deuxième C2D de ce secteur.

■ *Marchés approuvés par mode de passation à fin décembre 2015*

208 marchés ont été approuvés pour un montant de 62,2 milliards en 2015, ce qui représente 6,2% du montant total des marchés approuvés.

Comparativement à 2014 où 94,2 milliards de marchés ont été approuvés, le montant des marchés approuvés en 2015 de 62,2 milliards a connu une baisse de 34% due au fait que le premier C2D était en année d'achèvement avec une baisse corrélative d'activités.

Il faut noter que 85% des marchés approuvés sont passés par appels d'offres (cf. tableau 7).

Tableau 7 : Situation globale des marchés du C2D approuvés par mode de passation

Modes de passation	Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)			
	Nombre	%	Montant (FCFA)	%
Appels d'offres ouverts	162	77,9	51 586 327 441	82,9
Appels d'offres restreints	13	6,2	1 271 775 069	2,1
Marchés de gré à gré	5	2,4	772 334 442	1,2
Avenants	22	10,6	4 915 417 280	7,9
Conventions	6	2,9	3 660 164 848	5,9
TOTAL	208	100,0	62 206 019 080	100,0

V- ACTIVITES DES DIRECTIONS REGIONALES

4.1- APPROBATION DES MARCHES EN REGION

Le montant total des marchés approuvés en 2015 au niveau des directions régionales s'élève à 110,3 milliards de F CFA soit 30,91% en nombre et 11,07% en valeur du total des marchés approuvés en 2015.

Comparativement à 2014, ces ratios étaient respectivement de 27,1% et de 4,8% soit une augmentation en nombre et en valeur.

Le montant des marchés approuvés le plus élevé est celui de la région des Montagnes, Woroba Ouest et du Denguélé à 47 032 415 468 FCFA soit 42,6% du montant total des marchés approuvés, suivi de la région du gbêkê à 12 905 276 357 FCFA soit 11,7% du montant total des marchés puis la région du Bas-Sassandra et du Gôh-Djiboua à 10 232 508 301 FCFA avec 9,3% du montant total des marchés approuvés.

En termes de nombre, la région des Lacs est en tête avec 273 marchés soit 17,6% du nombre total des marchés approuvés en région, puis la région de Sassandra-Marahoué et du Woroba-est à 203 soit 13,1% et enfin la région des Montagnes, Woroba-Ouest et du Denguélé à 202 soit 13% du nombre total des marchés alloués.

Tableau 8 : Répartition des marchés approuvés en région à fin décembre 2014

DIRECTIONS REGIONALES	NOMBRE	%	MONTANT (FCFA)	%
Bas-Sassandra et du Gôh-Djiboua	193	12,4%	10 232 508 301	15,4%
Comoé Nord et du Zanan	146	9,4%	7 314 965 790	6,6%
Lacs	273	17,6%	9 923 744 576	9,0%
Lagunes, Abidjan Nord	189	12,2%	7 567 383 042	6,9%
Lagunes, Abidjan Sud et Sud Comoé	85	5,5%	2 967 525 740	2,7%
Montagnes, Woroba Ouest et du Denguélé	202	13%	47 032 415 468	14,8%
Sassandra-Marahoue et Woroba Est	203	13,1%	7 333 570 790	6,6%
Savanes	123	7,9%	5 023 261 415	4,6%
Vallée du Bandama	140	9%	12 905 276 357	11,7%
TOTAL	1 554	100%	110 300 651 400	100%

Source: DMP

4.2- ANALYSE

Le tableau ci-dessous donne une idée de l'évolution en nombre et en montant des marchés approuvés entre 2014 et 2015. Il ressort de celui-ci que de façon globale le nombre de marchés approuvés a augmenté de 51,9% à 1 554 et que celui du montant a connu une hausse de 135,5% à 110 300 651 400 FCFA. Dans les détails, la plus grosse progression en valeur est celle de la région

des montagnes, Woroba-Ouest et du Denguélé soit 579,18% et la seule baisse observée en nombre et en valeur parmi toutes les régions est du côté de la région des Lagunes Abidjan-sud et Sud-Comoé avec respectivement -30,33% et -32,84%.

Tableau 9 : Evolution en nombre et en montant des marchés approuvés entre 2014 et 2015

DIRECTIONS REGIONALES	NOMBRE		Taux de variation	MONTANT (FCFA)		Taux de variation
	2014	2015	2014-2015	2014	2015	2014-2015
Bas-Sassandra et du Gôh-Djiboua	119	193	62,18%	7 207 617 987	10 232 508 301	41,97%
Savanes	52	123	136,54%	5 930 114 122	5 023 261 415	-15,29%
Vallée du Bandama	73	140	91,78%	3 495 423 301	12 905 276 357	269,20%
Comoé Nord et du Zanzan	77	146	89,61%	3 126 144 583	7 314 965 790	133,99%
Lacs	91	273	200,00%	4 203 972 885	9 923 744 576	136,06%
Sassandra-Marahoué et Woroba Est	122	203	66,39%	4 148 792 955	7 333 570 790	76,76%
Lagunes, Abidjan Nord	176	189	7,39%	7 378 246 227	7 567 383 042	2,56%
Lagunes, Abidjan Sud et Sud Comoé	122	85	-30,33%	4 418 450 790	2 967 525 740	-32,84%
Montagnes, Woroba Ouest et du Denguélé	191	202	5,76%	6 924 888 940	47 032 415 468	579,18%
TOTAL	1 023	1 554	51,91%	46 833 651 790	110 300 651 400	135,52%

Source: DMP

VI- MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS

Projet de catégorisation des entreprises

Les différentes activités réalisées sont les suivantes:

▪ *Examen règlementaire et technique :*

Au plan réglementaire

- réécriture du projet de décret portant mise en œuvre d'un système de catégorisation des entreprises dans le domaine des marchés publics en projet d'arrêté ;
- élaboration d'un projet d'arrêté portant dossiers techniques de catégorisation des entreprises du bâtiment et des travaux publics ;
- élaboration d'un projet d'arrêté portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission de catégorisation des entreprises ;

Les trois (03) projets d'arrêté ci-dessus ont été transmis au Cabinet de Monsieur le Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget le 24 août 2015;

Au plan technique

- examen et validation du dossier technique des entreprises des travaux publics finalisé en mars 2015 ;
- examen et validation du dossier technique des entreprises du bâtiment finalisé en avril 2014;
- proposition d'une liste du matériel minimum du domaine des travaux publics par classe et par qualification par le Secrétariat Technique et validée par la Commission ad hoc le 14 octobre 2015 ;
- proposition d'une liste du matériel minimum du domaine du bâtiment par classe et par qualification par le Secrétariat Technique et validée par la Commission ad hoc en août 2014.

▪ *Recrutement d'un cabinet pour la vérification des moyens déclarés par les entreprises*

- Termes De Référence (TDR) relatifs au recrutement d'un cabinet en vue de procéder à la vérification in situ des moyens déclarés par les entreprises dans le cadre de la catégorisation des entreprises ;
- demande d'autorisation pour un appel d'offres restreint signée par le Ministre en charge du Budget le 29 mai 2015 ;
- séance d'explication du dossier d'appel d'offres restreint (RP 56/2015) relatif au recrutement d'un cabinet pour la vérification in situ des moyens déclarés par les entreprises tenue le mardi 23 juin 2015 ;
- séance d'ouverture des plis techniques du RP 56/2015 le mardi 30 juin 2015 ;

- séance de jugement des offres techniques tenue le mardi 7 juillet 2015 ;
- séance d'ouverture des plis financiers programmée le vendredi 10 juillet 2015 à 9 heures 30 minutes.

▪ ***Voyage d'études au Maroc***

Un voyage d'études s'est déroulé au Maroc du 14 au 20 mars 2015. La Délégation ivoirienne conduite par le Directeur des Marchés Publics a pu bénéficier de l'expérience du Maroc sur les matières suivantes :

- le système national des Marchés Publics ;
- les systèmes de qualification et de classification des entreprises du BTP et des laboratoires du BTP et le système d'agrément des Bureaux d'études ;
- la dématérialisation des marchés publics via la base de données fournisseurs;

Les différentes rencontres et échanges ont permis de mieux comprendre le système des marchés publics du Maroc ainsi que les systèmes de qualification et de classification des entreprises et des laboratoires et le système d'agrément des bureaux d'étude.

Ces systèmes présentent des innovations qui pourraient être appliquées dans les systèmes ivoiriens des marchés publics et de catégorisation des entreprises.

Les objectifs définis pour le voyage d'étude ont été largement atteints, à savoir :

- l'acquisition des documents et outils nécessaires à la finalisation et à l'amélioration des dossiers de catégorisation des entreprises;
- l'acquisition des documents et partage d'expérience en vue de l'élaboration des dossiers d'appel d'offres pour la gestion 2015 tenant compte des avantages tirés à la position d'entreprises catégorisées;
- l'application des résultats de la catégorisation à la commande publique au titre des appels d'offres.

▪ ***Publication de l'avis de catégorisation et retrait des dossiers***

Quarante-quatre (45) dossiers de catégorisation des entreprises du domaine bâtiment ont été retirés à ce jour 28 décembre 2015. Les informations sont saisies progressivement par les entreprises elle-même dans le système.

▪ ***Mise en place de la base de données***

- la signature de la convention entre le Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et la Société Nationale de Développement Informatique ; ladite convention a été approuvée le 10 novembre 2014 ;
- le guide d'utilisation de la base de données a été élaboré et validé le mardi 09 décembre 2014
- le volet bâtiment de la base de données des entreprises catégorisées est achevé. L'applicatif web est mise en ligne et accessible par les entreprises depuis le 02 février 2015 ; le lien de cet applicatif est : dmp.sigec.sndi.ci.

VII – CONTRAINTES ET DIFFICULTES

Les contraintes et les difficultés liées à la réalisation des activités de la DMP sont de tous ordres (matériels, humains, financiers...). On peut les récapituler comme suit :

- l'absence de contrat de maintenance et d'antivirus pour la protection des machines et serveurs ;
- l'insuffisant de moyens matériels et humains pour couvrir toutes les activités de marchés publics ;
- l'absence d'une véritable salle d'archives ;
- la perturbation du réseau SIGMAP en Région ;
- l'insuffisance des ressources financières pour la formation des acteurs des marchés publics et pour le financement des projets de mise en œuvre de dispositifs d'appui à l'efficacité globale des marchés publics ;
- l'encombrement des bureaux faute de salle d'archives convenable ;
- la centralisation difficile des budgets des collectivités, des Etablissements Publics Nationaux et des Sociétés d'Etat malgré les actions de la DMP ;
- la perturbation dans la production du Bulletin Officiel des Marchés Publics due au vieillissement des équipements ;
- la non signature du projet de l'arrêté pour la mise en œuvre du projet de catégorisation ; le lancement de l'opération pose problème sans ce texte fondamental ;
- le problème de local pour la réception des entreprises et pour les réunions des membres de la Commission;
- la nécessité d'équiper le local du projet de catégorisation en meubles et équipements informatiques.
- le non-respect des délais de passation et d'approbation des marchés par certains acteurs ;
- l'absence, l'insuffisance ou la mise en place tardive de la contrepartie de l'Etat ;
- les contraintes liées à la mobilisation de la part trésor ;
- la mise en place tardive des Unités de Coordination des Projets.

VIII – PERSPECTIVES

Les priorités pour l'exercice 2016 sont :

1. formaliser l'obligation de recourir au SIGMAP par un texte réglementaire ;
2. mettre en exploitation le module 1 de la Banque de Données des Prix de Référence (BDPR) ;
3. élaborer le module 2 de la BDPR relatif aux travaux ;
4. mettre en place les dispositifs de mise en œuvre des procédures concurrentielles simplifiées.
 - a. volet réglementaire ;
 - b. volet opérationnel ;
 - c. volet informatique.
5. mettre en place un système de suivi et évaluation ;
 - a. impact de l'assouplissement des critères sur les PME (réduction du cautionnement Provisoire et production des Attestations de Régularités Fiscale et Sociale (ARFS) ;
 - b. application des 20% de quote-part réservées aux PME par les Administrateurs de crédits ;

- c. le nombre et le volume des Procédures Simplifiées avec demande de Cotation (PSC), Procédures Simplifiées à compétition Limitée (PSL) et les Procédures Simplifiées à compétition Ouverte (PSO) par Ministère ;
 - d. la maîtrise du délai de notification des marchés et le délai de réaction des attributaires pour le dépôt des ARFS ;
- 6. dématérialiser des procédures de passation des marchés ;
 - 7. former et renforcer des capacités des acteurs des marchés publics.

ANNEXES

ANNEXE 1

OBJECTIF SPECIFIQUE 2: Renforcer la transparence et la gouvernance dans la gestion des finances publiques

Actions concrètes à mener	Objectifs Opérationnels	Tâches	Structures responsables	Période d'exécution		Indicateurs de résultat	Preuves de réalisation	Point de mise en œuvre
				date de début	date de fin			
<u>Politique d'actions 4</u> : Rendre disponibles les données sur l'exécution du budget								
32. Faire l'état des avenants sur les marchés publics relatifs aux investissements de 2012 à 2014	Analyser le poids des avenants dans les marchés publics	Tâche 1 : Collecte des données	DGBF/DMP	1 ^{er} mai 2015	10 juin 2015	Données collectées	Liste produite des avenants	Réalisée
		Tâche 2 : Traitement des données sur les avenants	DGBF/DMP	11 juin 2015	30 juin 2015	Rapports d'évaluation disponibles	Copie du rapport	Réalisée

OBJECTIF SPECIFIQUE 3: Poursuivre les efforts de simplification et de suivi des marchés publics

Actions concrètes à mener	Objectifs Opérationnels	Tâches	Structures Responsables	Période d'exécution		Indicateurs de résultat	Preuves de réalisation	Point de mise en œuvre
				date de début	date de fin			
<u>Politique d'actions 1</u> : Informer le public sur les marchés publics								
33. Programmer l'ensemble des lignes dans le Plan Général de Passation des Marchés (PGPM) et le Plan de Passation des Marchés (PPM)	Collecter, valider, agréger et publier les PGPM et les PPM	Tâche 1 : Collecte, validation et consolidation des PGPM	DGBF/DMP	1 ^{er} Octobre 2014	31 décembre 2014	Liste des opérations programmées par les AC	- PGPM publié au numéro spécial de janvier 2015 du bulletin officiel des marchés publics	Réalisée

		Tâche 2 : Collecte, validation et consolidation des PPM	DGBF/DMP	1 ^{er} janvier 2015	13 février 2015	Lignes planifiées par les AC	PPM publié au numéro spécial du 25 février 2015 du bulletin officiel des marchés publics	Réalisée
35. Organiser des conférences de rentrées sur les marchés publics	Présenter les nouvelles mesures de gestion des marchés publics et sensibiliser les acteurs opérationnels	Tâche 1 : Conférence de rentrée à l'intention des DAF des Ministère	DGBF/DMP	15 janvier 2015	31 mars 2015	Liste des structures rencontrées et nombre de participants	Compte rendu des rencontres	Réalisée
		Tâche 2 : Conférence de rentrée à l'intention des responsables des EPN et des SODE	DGBF/DMP	15 janvier 2015	31 mars 2015	Liste des structures rencontrées et nombre de participants	Compte rendu des rencontres	Réalisée
		Tâche 3 : Conférence de rentrée à l'intention des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage délégué	DGBF/DMP	15 janvier 2015	31 mars 2015	Liste des structures rencontrées et nombre de participants	Compte rendu des rencontres	Réalisée
		Tâche 4 : Conférence de rentrée à l'intention des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage délégué	DGBF/DMP	15 janvier 2015	31 mars 2015	Liste des structures rencontrées et nombre de participants	Compte rendu des rencontres	Réalisée
36. Elaborer et publier des communications trimestrielles sur la passation des marchés publics, y compris les délais des acteurs de la chaîne	Informier le public et les partenaires techniques et financiers sur la passation des marchés	Tâche 1 : Production du premier draft de la CCM	DMP	1 ^{er} octobre 2015	16 octobre 2015	Draft CCM élaboré	Avant-projet de CCM transmis à la DGBF	Réalisée
		Tâche 2 : Validation du premier draft CCM	DGBF	19 octobre 2015	23 octobre 2015	Draft CCM validé	Projet de CCM transmis au Cabinet MPMB	Réalisée

		Tâche 3 : Validation Projet de CCM	Cabinet MPMB	23 octobre 2015	16 novembre 2015	Projet de CCM fin septembre 2015	Projet CCM élaboré et transmis au cabinet du MPMB	Réalisée
37. Vulgariser les Dossiers Types d'Appels d'Offres (DTAO)	Familiariser les acteurs à l'utilisation des DTAO		DGBF/DMP	01 mars 2015	31 décembre 2015	Nombre de personnes formées	Compte rendu des sessions de formation Rapport d'activités annuel de la DMP	
		Tâche 1 : Mise à disposition des DTAO aux AC	DMP	01 mars 2015	31 décembre 2015	DTAO mis à disposition des AC	Exécuté (disponible sur le site www.marchespublics.gouv.ci)	Réalisée
		Tâche 2 : Transmission électronique aux AC		2014	31 décembre 2015	Fichier transmis aux AC		Réalisée
		Tâche 3 : Formation des AC sur les DTAO		Novembre 2014	31 décembre 2015	Formation des AC	Nombre d'AC formé	Réalisée
38. Vulgariser le guide de procédure	-Sensibiliser les acteurs à l'utilisation et à l'appropriation du guide		DGBF/DMP	15 janvier 2015	30 juin 2015	Le guide de procédures est vulgarisé	Copie du guide de procédure -Version électronique de trois (3) guides de procédures (appel d'offres ouvert, appel d'offres restreint et gré à gré) disponible sur le Site (http://www.marchespublics.gouv.ci) -Version physique transmise au DGBF et au Cabinet du MPMB	
		Tâche 1 : Mise à disposition du guide aux AC				Guide mis à disposition	Guide disponible sur le site www.marchespublics.gouv.ci)	Réalisée
		Tâche 2 : Transmission d'exemplaire du guide aux AC				Guide transmis	Guide disponible au niveau des AC	Réalisée

39. Formaliser l'obligation de recourir au SIGMAP par un texte réglementaire	Elaborer et faire signer le texte réglementaire	Tâche 1 : Elaboration de projet de texte	DGBF/DMP	01 Mars 2015	15 octobre 2015	Texte adopté	Copie du texte	Non réalisée Premier draft disponible
Politique d'actions 2 : Renforcer l'encadrement des opérations de passation des marchés publics								
40. Mettre en exploitation le 1er module de la Banque de Données des Prix de Référence (BDPR)	Mettre à disposition des acteurs, un référentiel de prix pour une meilleure maîtrise des coûts des achats publics	Tâche 1 : Lancement et exploitation du 1 ^{er} module au deuxième trimestre 2015		23 février 2015	A programmer	Cérémonie de lancement réalisée	Publication sur le Site web du projet BDPR www.bdpr.finances.ci ou www.marchespublics.gouv.ci	Non réalisée -Séance de présentation de la BDPR à faire au Directeur de Cabinet du MPMB -Reportée à la demande du BNETD
41. Elaborer le module 2 de la BDPR relative aux travaux	Elargir le champ de la BDPR	Tâche 1 : Elaboration du module 2 de la BDPR élaboré	DGBF/DMP	01 avril 2015	31 décembre 2015	Module 2 de la BDPR élaboré	Rapport d'exécution	Non réalisée -Volet technique réalisé -Volet informatique en cours de réalisation
42. Mettre en œuvre la phase 1 du projet de catégorisation des entreprises (volet bâtiment)	-Rechercher l'efficacité des marchés de bâtiments et de travaux publics -Faire adopter le projet de décret relatif à la catégorisation des entreprises		DGBF/DMP	02 janvier 2015	30 juin 2015	-Tableau des entreprises catégorisées -Texte adopté	-Base de données des entreprises catégorisées -Référence du texte signé	
		Tâche 1 : Mise à disposition des dossiers techniques bâtiment	DGBF/DMP	26 décembre 2014	permanent	Dossiers techniques bâtiment disponibles	Dossiers techniques disponibles à la DMP	Réalisée

43.		Tâche 2 Textes réglementaires en cours de validation:	DGBF/DMP	Janvier 2015	-	Textes réglementaires validés	Textes transmis au Cabinet MPMB	Réalisée
		Tâche 3 : Renseignement de la base de données par les entreprises		Janvier 2015	permanent	Base de données renseignée par les entreprises	Base de données renseignées	Réalisée
44. Publier mensuellement la liste des dossiers d'appel d'offre dans le circuit avec les dates d'arrivée au niveau de chaque acteur de la chaîne	Accroître la célérité dans les opérations liées aux marchés publics	Tâche 1 : La liste des DAO intégrant les dates au niveau de chaque acteur est publiée	DGBF/DMP	Février 2015	Décembre 2015	La liste des DAO disponible	Copie de la liste disponible	Réalisée
45. Conduire les réflexions en vue de proposer des modalités d'amélioration de l'accès des PME aux marchés publics	Accroître l'accès des PME aux marchés publics	Tâche 1 : Proposition sur les modalités d'amélioration de l'accès des PME aux marchés publics	DGBF/DMP	Février 2015	Décembre 2015	Rapport d'étude intégrant les recommandations disponible	-décret n°2015-525 du 15 juillet 2015 modifiant le décret n°2009-259 du 06 août 2009 portant Code des marchés publics, tel que modifié par le décret n°2014-306 du 27 mai 2014 -l'arrêté n°692 MPMB/DGBF/DMP du 16 septembre 2015 portant fixation des seuils de référence, de validation et d'approbation dans la procédure de passation des marchés -l'arrêté n°693 MPMB/DGBF/DMP du 16 septembre 2015 portant procédures concurrentielles simplifiées	Réalisée

OBJECTIF SPECIFIQUE 4 : Renforcer le contrôle dans la gestion des finances publiques

Actions concrètes à mener	Objectifs Opérationnels	Tâches	Structures responsables	Période d'exécution		Indicateurs de résultat	Preuves de réalisation	Point de mise en œuvre
				date de début	date de fin			
- Politique d'actions 3 : Améliorer la qualité des indicateurs budgétaires								
61. Elaborer un tableau mensuel des procédures de gré à gré sollicitées et attribuées par ministère	Disposer d'un tableau de suivi des procédures de gré à gré	Tâche 1 :	DGBF/DMP	Février 2015	31 décembre 2015	Tableaux mensuels disponibles	Copie des tableaux	Réalisée Tableaux disponibles : 139 autorisations de marchés de gré à gré au 31 décembre 2015

OBJECTIF SPECIFIQUE 5 : Améliorer la qualité de la gestion administrative

Actions concrètes à mener	Objectifs Opérationnels	Tâches	Structures responsables	Période d'exécution		Indicateurs de résultat	Preuves de réalisation	Point de mise en œuvre
				date de début	date de fin			
Politique d'actions 2 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles								
72. Organiser des sessions de formation à l'attention des responsables des marchés des ministères	Assurer la célérité des opérations de passation des marchés publics	Tâche 1 : Organisation de sessions de formation à l'attention des responsables des ministères	DGBF/DMP	Février 2015	31 décembre 2015	Les responsables des marchés des ministères sont formés	Rapport disponible	Réalisée Vingt-sept (27) séances de sensibilisation et de formation à l'endroit des acteurs publics et privés du système de passation des marchés publics ont été organisées. Ces formations ont concerné divers thèmes et ont enregistré au total 603 participants.
TAUX DE REALISATION DES TACHES								88,5%

ANNEXE 2

N° d'ordre	PERIODE	PUBLIC-CIBLE	THEMES	NOMBRE DE PARTICIPANTS	OBSERVATIONS
1	15/01/2015	Cadres de la DMP centrale	Gestion électronique des délais de traitement des dossiers	26	RAS
2	22/01/2015	Cadres de la DMP centrale	Rentrée budgétaire et gestion des lignes à marchés	29	RAS
3	12/02/2015	Cadres nouvellement recrutés et agents d'appui	Rédaction administrative	30	RAS
4	19/03/2015	Cadres de la DMP centrale	Déconcentration et décentralisation de la fonction contrôle des marchés publics	36	RAS
5	27/03/2015	Cadres des Directions Régionales des Marchés Publics	- Bonne gouvernance des marchés publics - Instruction des procédures dérogatoires - Validation des dossiers d'appel d'offres	31	RAS
6	27/03/2015	Agents d'appui des Directions Régionales des Marchés Publics	- Essentiel des marchés publics - Rédaction administrative	22	RAS
7	02/04/2015	Cadres de la DMP centrale	Procédures d'exécution des opérations financées sur les ressources du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)	30	RAS
8	16/04/2015	Cadres de la DMP centrale	Plan d'actions de mise en œuvre de la dématérialisation dans les marchés publics pour réduire les mauvaises pratiques et lutter contre la corruption	27	RAS
9	21/05/2015	Cadres de la DMP centrale	Analyse des offres et instruction de la demande d'Avis de Non Objection dans le cadre des appels d'offres de carburant	35	RAS
10	11/06/2015	Cadres de la DMP centrale	Intérêt et procédures de réalisation du contrôle a posteriori	23	RAS
11	22/10/2015	Cadres de la DMP centrale	Procédures concurrentielles simplifiées d'exécution des dépenses en dessous des seuils de référence.	38	RAS
12	04/11/2015	Personnel de la DMP	Démonstration de l'utilisation de l'adresse électronique	49	RAS
13	05/11/2015	Cadres de la DMP centrale	Procédures et modalités de gestion des projets co-financés ou à financements extérieurs	36	RAS
14	26/11/2015	Cadres de la DMP centrale	Les outils de planification et d'évaluation des politiques sectorielles	32	Restitution de séminaire

ANNEXE 3

N° d'ordre	PERIODE	PUBLIC-CIBLE	THEMES	FINANCEMENT	NOMBRE DE PARTICIPANTS	OBSERVATIONS
1	25/02/2015	Entreprises membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire	Budget 2015 et opportunités d'affaires pour les PME	CCI-CI	112	RAS
2	03/03/2015	Entreprises marocaines membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie France Côte d'Ivoire	Exercice budgétaire 2015 : portefeuille d'affaires des marchés publics et opportunités pour les PME	CCIF-CI	10	RAS
3	Du 25 au 27 mars 2015	Acteurs marchés du Groupe Défis et Stratégies (GDS)	Appropriation de la Demande de propositions et montage des offres technique et financière	GDS	15	RAS
4	Du 22 au 24 juillet 2015 (1^{ère} session) Du 04 au 06 août 2015 (2^{ème} session)	Responsables et Assistants des Cellules de passation des marchés publics des 5 ministères pilotes : - Ministère de l'Agriculture ; - Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida ; - Ministère auprès du Président de la République, chargé de la Défense ; - Ministère de l'Education Nationale et de l'enseignement Technique ; - Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique.	Renforcement des capacités du personnel des cinq Cellules pilotes de passation des marchés publics pour leur opérationnalisation	DMP	14	RAS
5	Du 08 au 11/09/2015	Acteurs marchés de la Commission Electorale Indépendante (CEI)	Procédures de passation et d'exécution des marchés publics	CEI	11	RAS
6	Du 13 au 14/11/2015	Acteurs marchés de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA)	Procédures de passation et d'exécution des marchés publics	ENA	06	RAS
7	Du 24 au 26 /11/2015	Acteurs marchés du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MINESUDD)	Procédures de passation et d'exécution des marchés publics	MINESUDD	19	RAS
8	Du 08 au 01/12/2015	Acteurs marchés de l'Agence Nationale de la Salubrité Urbaine (ANASUR)	Procédures de passation et d'exécution des marchés publics	ANASUR	18	RAS

ANNEXE 4

N° d'ordre	PERIODE	PUBLIC-CIBLE	THEMES	FINANCEMENT	NOMBRE DE PARTICIPANTS	OBSERVATIONS
1	11/05/2015	Acteurs du secteur privé	Montage d'une offre technique et d'une offre financière	ANRMP	50	Séance organisée par l'ANRMP
2	04/08/ 2015	Entreprises membres de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)	Appropriation du Dossier d'appel d'Offres (DAO)	CGECI	8	Formation animée en collaboration avec l'ANRMP
3	11/08/ 2015		Cautionnements et garanties dans les marchés publics		6	
4	13/08/ 2015		Montage d'une offre technique		8	
5	14/08/2015	Entreprises membres de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)	Montage d'une offre financière	CGECI	8	RAS
6	18/08/2015		Exécution des marchés publics		10	RAS
7	22/09/2015	Acteurs et partenaires des marchés publics des Régions des Savanes, du Tchologo	Efficacité de la commande publique en région	ANRMP	120	Formation couplée à la cérémonie d'inauguration des nouveaux locaux de la Direction Régionale des Marchés Publics de Korhogo
8	22/09/2015	Acteurs et partenaires des marchés publics des Régions du Gbêkè et du Hambol	Efficacité de la commande publique en région	ANRMP	90	Formation couplée à la cérémonie d'inauguration des nouveaux locaux de la Direction Régionale des Marchés Publics de Bouaké

9	14/10/2015	Entreprises membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI)	Règles et principes fondamentaux des marchés publics	CCI-CI	10	Formation animée en collaboration avec l'ANRMP
10	21/10/2015		Appropriation du dossier de consultation		09	
11	28/10/2015		Modes et procédures de passation des marchés publics		12	
12	04/11/2015		Montage d'une offre technique		10	
13	11/11/2015		Montage d'une offre financière		10	
14	18/11/2015	Entreprises membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI)	Exécution d'un marché public	CCI-CI	10	Formation animée en collaboration avec l'ANRMP
15	25/11/2015		Cautionnements et garanties dans les marchés publics		9	